

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 22 octobre 2021

18 h 00 – Mairie de Léziniér

<u>Nombre de membres en exercice</u> : 15	L'assemblée régulièrement convoquée le 18 octobre 2021, s'est réunie sous la présidence du Maire Pierre-Emmanuel DAUTRY.
<u>Présents</u> : 10	<u>Présents</u> : Frédéric CEBRON, Olivier CHARTON, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Camille LECAT, Céline MATHIEU, Hervé PELLECUER, Adrien RICARD, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN
<u>Votants</u> : 13	<u>Représentés</u> : Jean-Claude DAUTRY (représenté par Pierre-Emmanuel DAUTRY), Loïc JEANJEAN (représenté par Emilie THISSE), Siméon LEFEBVRE (représenté par Camille LECAT), Muriel SAIZ (représentée par Céline MATHIEU), <u>Excusés</u> : <u>Absents</u> : Daniel MATHIEU, César VERDIER <u>Secrétaire de séance</u> : Emilie THISSE

Monsieur le Maire commence par rendre hommage à Madame Gisèle CHAPELLE, récemment décédée. Ancienne secrétaire de mairie et adjointe à la mairie de St Andéol de Clerguemort, elle a été inhumée le 21 octobre dans son cimetière familial de Poussiels. L'assemblée observe une minute de silence.

➤ **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 26 juillet 2021**

Les élus valident à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26 juillet 2021.

➤ **Déplacement des archives de la mairie de Léziniér**

Le Maire propose de déplacer les archives de la mairie de Saint Andéol de Clerguemort au premier étage de la mairie du Géripon, dans un souci de mise en cohérence des archives communales. Ce déménagement pourra se faire avec l'appui de l'Archiviste du Centre de la Gestion de la Lozère qui assistera la commune dans l'aménagement en un même lieu des archives des anciennes communes Saint Andéol de Clerguemort et de Saint Frézal de Ventalon et de la commune nouvelle de Ventalon en Cévennes.

Les élus votent pour le déplacement des archives de Léziniér à l'unanimité.

➤ **Règlement municipal de la cantine et de la garderie de l'école des**

Abrits

Un projet de règlement municipal de la cantine et de la garderie de l'école des Abrits a été élaboré afin de consolider ces services municipaux et de pallier d'éventuels problèmes. La cantine et la garderie rencontrent en effet un grand succès. Le règlement est soumis aux élus pour validation et adoption. Il sera ensuite communiqué à l'ensemble des familles concernées pour signature. Les élus valident le règlement municipal de la cantine et de la garderie à l'unanimité.

➤ **Convention avec le Centre de Gestion de la Lozère pour la mise en place du RIFSEEP**

Le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) doit être mis en place au sein de la commune. Il s'agit d'un nouveau dispositif indemnitaire qui a vocation à remplacer la plupart des primes et indemnités existantes dans la Fonction Publique Territoriale. Il est proposé aux élus de conventionner avec le Centre de Gestion afin de bénéficier d'une assistante technique dans la mise en place de ce nouveau système de rémunération qui engendrera un reparamétrage des payes des agents communaux. Le projet de RIFSEEP communal devra par la suite être soumis au Comité Technique du Centre de Gestion pour validation puis être voté en conseil municipal.

Les élus votent à l'unanimité pour la signature d'une convention avec le Centre de Gestion dans le cadre de la mise en place du RIFSEEP.

➤ **Décision modificative budgétaire**

Il est proposé aux élus une décision modificative budgétaire du budget principal de la commune afin de permettre des ajustements de crédits sur certaines imputations, notamment concernant les travaux d'investissement qui devront être payés en fin d'année. Les principaux ajustements concernent la réhabilitation du local de l'Ayrolle et l'achat de mobilier d'archivage pour la mairie du Géripon. Martin WATERKEYN fait le point sur les travaux du local de l'Ayrolle qui vont pouvoir débiter prochainement (début novembre 2021). Il est également précisé que le nouveau matériel informatique de l'école a été réceptionné.

Les élus approuvent à l'unanimité cette décision modificative budgétaire.

➤ **Vente de la magnanerie de Sambuget**

L'agence immobilière PIERRES DES CEVENNES a fait parvenir à la commune une offre d'achat de la ruine de Sambuget s'élevant à 50 000 €, hors frais d'agence. Les élus sont invités à se prononcer sur la suite qu'ils souhaitent réserver à cette proposition d'achat.

Le problème du stationnement dans le lieu-dit se pose. Cela fera l'objet d'une clause suspensive. Le futur acheteur va chercher une solution avec ses voisins.

Les élus votent pour la vente de la magnanerie de Sambuget à l'unanimité. (*Nota Bene : l'acheteur s'est retiré quelques jours après cette séance du conseil municipal du 22 octobre et le bien a été remis en vente*)

➤ **Aménagement forêt communale du Crespin**

Monsieur le Maire fait le compte rendu de la réunion ayant eu lieu le 18 octobre entre les services de l'Office National des Forêts, du Parc National des Cévennes, de la Direction Départementale des Territoires et de la commune concernant notamment la gestion de la partie de la forêt non classée en régime forestier.

Par ailleurs le document d'aménagement de la partie classée au régime forestier rédigé par l'ONF est proposé à l'approbation du conseil municipal.

La forêt sera traitée en futaie irrégulière. L'ONF a présenté à la commune le coût indicatif des travaux d'entretien et d'investissement à prévoir et les recettes prévisibles concernant les coupes de bois. Le programme d'actions prévoit :

- Des coupes à caractère irrégulier dans les peuplements résineux en sylviculture.
- Des coupes de faible volume sur demande dans les peuplements feuillus.

Les élus approuvent à l'unanimité le document d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF.

➤ **Régularisation des captages AEP de Saint Frézal de Ventalon**

La commune a reçu le projet de dossier de consultation des entreprises élaboré par le bureau d'études AQUASERVICES concernant les travaux de régularisation des captages AEP de Saint Frézal de Ventalon. Des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de l'Agence de l'Eau doivent être finalisées avec l'appui du SATEP (service du Conseil Départemental).

Il est proposé de conventionner avec la SAFER pour obtenir un appui dans le cadre de la négociation pour l'acquisition des périmètres de protection immédiate de 4 captages et des 4 ouvrages annexes. Cette prestation représente un coût estimatif de 5 150 € HT. Les élus votent à l'unanimité pour conventionner avec la SAFER concernant ces opérations de négociation foncière.

➤ **Attribution des compensations définitives 2021 communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère**

Les élus sont invités à voter l'attribution des compensations définitives 2021 proposées par la CCCML, suite à la réunion de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Les élus votent à l'unanimité pour l'attribution des compensations définitives 2021 proposée.

➤ **Subvention ASA DFCI 2021**

Une première subvention de 7 085 € a été versée à l'association ASA DFCI en mars 2021. Il est proposé de verser le solde de subvention 2021 s'élevant à 2 369,50 €.

Les élus votent à l'unanimité pour cette subvention à l'ASA DFCI, sachant que Camille LECAT et Pierre-Emmanuel DAUTRY se retirent du vote compte tenu de leurs fonctions au sein de l'association (président et vice-président).

Le roadbook des travaux de l'ASA DFCI doit être mis à jour (point à améliorer, parcelles à intégrer...). Une enquête de satisfaction pourrait être lancée auprès des habitants.

➤ **Reversement de la dotation touristique à la communauté de communes Des Cévennes au Mont Lozère**

Comme chaque année, il est proposé de reverser la dotation touristique perçue par la commune de Ventalon en Cévennes à la CCCML, sachant que c'est la CCCML qui exerce la compétence touristique (cela correspond à la somme de 6393 €, part communale de l'ancien SIVOM des Sources du Tarn et du Mont Lozère). En effet ce montant ne peut pas faire l'objet d'une attribution directe à la communauté de communes par la Préfecture.

Les élus votent à l'unanimité pour le reversement de la dotation touristique à la communauté de communes.

➤ **Signature du pacte construction bois en Occitanie proposé par l'ACOFOR**

L'ACOFOR propose aux collectivités de signer un pacte construction bois afin de s'engager en faveur de l'utilisation du bois dans la construction et la rénovation de bâtiments. Si la commune s'engage à entreprendre la construction ou la rénovation d'au moins un bâtiment dans lequel le bois joue un rôle structurel, elle bénéficiera d'un accompagnement spécifique à chaque étape de la réalisation du projet, et de relations privilégiées avec les partenaires financiers porteurs de la dynamique du développement de la construction bois en Occitanie.

Le Maire propose à la commune de s'engager dans cette démarche. Cela pourrait par exemple concerner la future école de Ventalon en Cévennes. Les élus valident la signature du pacte construction bois en Occitanie par la commune de Ventalon en Cévennes.

➤ **Convention avec la SAFER pour la constitution d'une AFA**

Il s'agit de permettre de continuer le travail entrepris avec la SAFER et piloté par Loïc JEANJEAN pour la constitution d'une association foncière agricole. L'historique du projet est rappelé : suite à l'animation pour la restauration de la châtaigneraie cévenole sur la commune, beaucoup de propriétaires de la zone Le Cros / Poussiels / Le Viala ont été contactés pour identifier en première intention les zones où d'anciens vergers pourraient être restaurés. En support de cette activité, il est apparu rapidement que le pâturage du sous-bois permettrait à la fois un complément économique pour un éventuel exploitant et maintiendrait le sous-bois propre, limitant ainsi les travaux afférents à cet entretien et réduisant les risques liés à l'enfrichement du milieu (incendies, présence de nuisibles, risques sanitaires notamment). Les propriétaires ont donc été interrogés à la fois sur les possibilités de restauration de la châtaigneraie et l'intervention d'un troupeau pâturant sur leurs parcelles. Lors des entretiens en marge de la journée de la châtaigne à l'Espinassas, suffisamment de propriétaires ont adressé des retours favorables au pâturage de leur sous-bois pour qu'une création d'association foncière agricole (AFA) puisse être envisagée avec un espoir raisonnable de bon aboutissement. Aucun propriétaire ne s'est dit fermé à une contractualisation à la condition qu'elle soit plus souple que le bail rural.

La SAFER apporterait son expertise à la commune dans l'animation foncière nécessaire à la réalisation de ce projet. Des demandes de subventions FEADER peuvent être réalisées pour aider au financement de ce partenariat.

Les élus donnent délégation au Maire pour demander les subventions relatives à ce projet, tout en précisant la nécessité de mieux définir les missions de chacun (SAFER, chambre d'agriculteur, etc).

➤ **Information du Maire : décisions prises dans le cadre de ses délégations**

Le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre des délégations permanentes qui lui ont été accordées par le conseil municipal.

Il fait notamment le point sur l'avancée des projets suivants :

- signature d'un prêt à usage de la clé de Tour Cléonis avec l'association EPI DE MAINS pour une durée de 5 mois,
- signature des actes authentiques d'incorporation des biens vacants et sans maître catégorie de plein droit.

➤ **Questions diverses**

- **Programme de travaux de voirie 2021 / 2022**

Martin WATERKEYN fait le point sur la réalisation des travaux de voirie 2021. Lozère Ingénierie demande à ce que les communes commencent à planifier les travaux de voirie 2022 d'ores et déjà afin que le lancement des marchés puisse se faire en début d'année 2022 et la réalisation des travaux débiter dans le courant de l'année et non à l'automne.

Frédéric CEBRON fait remarquer le mauvais état du chemin communal du Cros.

Camille LECAT signale le mauvais état de la piste permettant de se garer sur la place du marché à l'Espinassas. La route du Viala est aussi à reprendre, ainsi que la route des Pauses. Entre le Cros et Poussiels, des travaux pourraient être prévus... bref les chantiers sont nombreux. Des chiffrages seront effectués par Lozère Ingénierie.

- Gîte communal du Temple

Camille LECAT s'interroge sur l'activité du gîte communal en cas de départ en retraite de Fabienne et Robert SALMERON. Il faudra se pencher sur la rénovation des locaux qui sera sans aucun doute nécessaire.

D'une manière plus générale, il sera utile de faire un diagnostic de l'état immobilier de tous les logements communaux pour identifier les travaux de rénovation prioritaires.

- Le Cros – forêt communale de Ventalon en Cévennes

Suite à la réunion avec la DDT, l'ONF et le PnC, il a été signalé que les ventes de bois autour de la ruine du Cros impliqueraient le classement au régime forestier de ces parcelles. Cette problématique est donc à souligner.

- Agent communal à l'agence postale

Philippe SASTRE, nouvel agent communal, accueillera le public de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi à l'agence postale communale de Ventalon en Cévennes au Géripon, à compter du 16 novembre 2021. L'inauguration sera réalisée le 26 novembre, après la plantation d'un arbre en hommage à Samuel Paty dans la cour de l'école des Abrits.

- Stagiaire paysagiste du Parc National des Cévennes

Un stagiaire paysagiste va venir faire un stage sur la commune de Ventalon en Cévennes. Les contours de sa mission et le lieu de son intervention doivent être définis.

- Réunion avec l'Inspection d'académie

Emilie THISSE fait le point sur la réunion ayant eu lieu à Florac avec l'Inspecteur d'Académie concernant les écoles des communes rurales.

- Conseil communautaire

Pierre-Emmanuel DAUTRY fait le point sur les décisions prises lors du dernier conseil communautaire (subventions d'équipements pour les bibliothèques, report du transfert de la compétence eau...).

Tous les points figurant à l'ordre du jour ayant été évoqués, la séance est levée à 22 h 00.